



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

C'est la loi du 26 juillet 2005 qui a prévu des commissions consultatives pour les personnels non titulaires de l'Education Nationale. L'arrêté du 7 mars 2008 a mis en place une commission de niveau académique pour les assistants d'éducation, une autre pour les contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation et enfin une troisième commission au pour les personnels Atss.

Pour le Sgen-CFDT, cela représente un progrès pour les personnels non titulaires qui peuvent enfin avoir des représentants pour les défendre.

Comment ces commissions sont-elles élues ?

L'élection est une élection sur des sigles et pas sur des noms, les personnels sont appelés à voter pour une organisation syndicale qui désigne ensuite parmi des personnels non titulaires les représentants en fonction des résultats du scrutin. La CCP comprend un nombre égal des représentants de l'administration et des représentants des personnels non titulaires. Elle est élue pour une durée de trois ans.

moins un mois à la date du scrutin ou en congé rémunéré, en congé parental.

Quelles seront les prérogatives et limites de ces commissions ?

Elle doit être « consultée » sur les licenciements intervenant à la fin de la période d'essai et les sanc

Le **Sgen-CFDT** veillera à ce que tous les non titulaires soient bien inscrits sur les listes, Ce qui n'a pas toujours été le cas lors des précédentes élections et a privé de nombreux collègues de vote.

Sylvie Coquille pour le **Sgen-CFDT**



LES CCP

DES COMMISSIONS POUR LES NON TITULAIRES

POUR ELIRE VOS REPRESENTANTS VOTEZ ET FAITES VOTER

-tions disciplinaires autres que l'avertissement ou le blâme. Elle peut être consultée sur « toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle » des personnels non titulaires. Selon les académies et en particulier le nombre de contractuels embauchés dans chaque rectorat, le nombre de représentants peut varier de deux à quatre représentants titulaires et suppléants.

**sgen
Cfdt:**